

**accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement  
de CHF 4'675'000 pour financer les mesures  
environnementales 2025-2029 du Plan d'action Sols**

du 1 avril 2025

---

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

*décète*

**Art. 1**

<sup>1</sup> Un crédit d'investissement de CHF 4'675'000 est accordé au Conseil d'Etat pour financer les mesures environnementales 2025-2029 du Plan d'action Sols.

**Art. 2**

<sup>1</sup> Ce montant sera prélevé sur le compte Dépenses d'investissement et amorti en 5 ans.

**Art. 3**

<sup>1</sup> Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret, qui est soumis au référendum facultatif.

<sup>2</sup> Il en publiera le texte et en fixera, par voie d'arrêté, la date d'entrée en vigueur.

Donné, sous le grand sceau de l'Etat, à Lausanne, le 1er avril 2025.

Le président du Grand Conseil:

Le secrétaire général du Grand Conseil:

*J.-F. Thuillard*

*I. Santucci*

Date de publication : 15 avril 2025

Délai référendaire : 19 juin 2025